Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260917-DEL_46_07092026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Commune de Le Vieux-Bourg

Nombres de membres :
- *afférents au Conseil Municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 14*

Séance du 7 septembre 2026

Date de la Convocation : 01/09/2026

L'an deux-mille vingt-six, le lundi sept septembre deux-mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Vieux-Bourg légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christian RANNO.

Etaient présents : Mesdames Messieurs les Conseillers suivants :

Christian RANNO, Maire
Sébastien HAUGOMMARD, 1er adjoint
Laure ROUXEL, 2ème adjointe
Claire LE GUEN, 4ème adjointe
Valérie LE HÉGARAT
Jean-Pierre CARREZ
Fabrice VINCENT,
Lénaïk LE BIHANNIC
Sylvain BOSCHER
Anthony COSSON
Rozenn STEUNOU
Anne-Éléonore HÉLARY
Camille LE RONCÉ

Étaient absents excusés : Daniel COATRIEUX, Gwendal BLANCHARD
Pouvoirs : Gwendal BLANCHARD a donné pouvoir à Sylvain BOSCHER
Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.
Secrétaire de séance : Camille LE RONCÉ

DEL N° 46 – 07/09/2026 : Enquête publique – extension poulailler St-Gilles-Pligeaux

Exposé des motifs

Les services préfectoraux ont adressé un avis de consultation du public au sujet d'un projet d'extension d'un élevage avicole sur la commune de Saint-Gilles-Pligeaux.
Cette extension entre dans le champ de la réglementation ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement). Elle concerne l'extension de l'élevage avicole de la SCEA de KERHELLEC, avec la construction d'un nouveau bâtiment de 40 000 poules pondeuses. Le poulailler existant sera réutilisé en bâtiment de collecte des œufs et de stockage de matériel.
Cette réglementation prévoit la prise en compte de l'avis des communes limitrophes dans le cadre de l'enquête publique, au regard de l'impact du projet sur l'environnement.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260917-DEL_46_07092026-DE

Vu le Code de l'environnement et notamment les dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
Vu l'avis de consultation du public transmis par les services préfectoraux ;

Considérant que le projet d'extension de l'élevage avicole de la SCEA de KERHELLEC est situé sur la commune de Saint-Gilles-Pligeaux ;
Considérant que la commune est consultée en qualité de commune limitrophe ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, émet un avis favorable au projet d'extension de l'élevage avicole de la SCEA de KERHELLEC sur la commune de Saint-Gilles-Pligeaux.

Nombre de votants : 14 — Contre : 1

Pour : 13 — Abstention : 0

Le secrétaire de séance, — Le Maire,



Camille Le Roncé — Christian Ranno

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes (2, contours de la Motte – 35044 RENNES cédex ou via le site www.telerecours.fr)